

Madame, Monsieur, chers(es) Amicalistes,

Je viens vers vous ce jour afin de vous informer de ma décision d'organiser l'assemblée générale à huis clos, en effet

**En raison des conditions sanitaires et des contraintes liées à la sécurité de toutes et tous et conformément aux dispositions de :**

**L'ORDONNANCE N° 2020-321 DU 25 MARS 2020 prorogée par décret n° 2020-925 du 29 juillet 2020 puis modifiée suivant ordonnance n° 2020-1497 du 02 décembre 2020.**

**Le conseil d'administration de votre association l'AMICALE DU PERSONNEL DES HOPITAUX DE TOURS tiendra son assemblée générale ordinaire à HUIS CLOS, au 2BD Tonnellé 37000 Tours sans présence physique de ses adhérents le 04 juin 2021.**

**Compte tenu de ces conditions exceptionnelles, une solution de vote en ligne ou par voie postale a été mise en place, vous pourrez voter du 28 avril 2021 au 28 mai 2021 date limite, passée cette date les votes seront caduques ils ne seront pas pris en compte.**

Vous trouverez le cahier comptable des comptes 2020 avec les commentaires, le bilan prévisionnel avec un feuillet Excel, le pouvoir ou procuration ci-joint et sur notre site internet [amicalechutours.com](http://amicalechutours.com) rubrique « Assemblée générale 2021 ».

**L'ORDRE DU JOUR SERA :**

RAPPORT MORAL ET FINANCIER 2020.

APPROBATION DES COMPTES 2020

ACTIONS ET PROPOSITIONS 2021.

**Même si le vote n'est pas obligatoire, nous vous invitons à voter massivement afin de montrer votre attachement à votre association.**

Le procès-verbal de cette Assemblée Générale sera diffusée sur le site internet de l'association rubrique « assemblée générale 2021 » après le 10 juin 2021 et disponible dans les permanences après le 10 juin 2021.

La Présidente de l'Amicale :

F. Pichon